



La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec : résumés d'articles scientifiques

Aller de l'avant : prévention de la maltraitance des femmes aînées dans le contexte post-immigration au Canada.

Référence

Matsuoka, A., Guruge, S., Koehn, S., Beaulieu, M., Ploeg, J., Lithwick, M., . . . Gomes, F. (2013). Aller de l'avant : prévention de la maltraitance des femmes aînées dans le contexte post-immigration au Canada. *Canadian Review of Social Policies*, 68-69. 107-120.

Type de texte

Format : Article scientifique

Contenu : Analyse de politique

Thèmes abordés

Ampleur du phénomène; Aspect culturel; Auteur de la maltraitance; Définition; Facteurs de vulnérabilité; Notion de genre; Politique publique; Types de maltraitance à domicile.

But ou question de recherche

Ce document fait état des conclusions d'un projet visant l'élaboration d'un programme de recherche axé sur la prévention de la maltraitance chez les immigrantes aînées au Canada. Le présent article fait plus spécifiquement l'examen du contexte sociopolitique actuel et étudie les implications de l'idéologie de la famille dans les politiques de prévention de la maltraitance envers les personnes aînées.

Problématique

Les immigrants composent 28 % de la population canadienne de plus de 65 ans et les femmes aînées immigrantes constituent la majeure partie de la population vieillissante dans les grandes villes canadiennes. Or, peu d'études ont exploré la maltraitance vécue par ces femmes aînées immigrantes au Canada. D'ailleurs, jusqu'à présent, aucune étude nationale de prévalence n'a été effectuée sur le phénomène. Ces femmes apparaissent comme étant invisibles et vulnérables sur le plan sociétal. L'idéologie de la famille présentée dans les politiques sociales contribue, par ailleurs, à perpétuer les conditions propices aux situations de maltraitance. Cette idéologie intègre la notion d'individualisme et envisage un minimum d'intervention de l'État, laissant donc une grande responsabilité aux familles dans la dispensation des soins et dans la réponse aux besoins de ces femmes aînées immigrantes.

Méthodologie

Aucune méthodologie n'est présentée dans cet article.

Résultats

Le projet identifie cinq secteurs clés dans lesquels des actions de prévention de la maltraitance des personnes âgées sont à développer, soit l'immigration, l'employabilité ou la sécurité du revenu, l'éducation, le logement, ainsi que la santé et les services sociaux.

Le processus d'immigration : Le programme de réunification familiale en vigueur actuellement au Canada participe à l'augmentation du nombre de femmes âgées immigrantes vivant sans papier et sans statut légal à l'intérieur de ses frontières, ce qui a pour conséquence de les rendre plus vulnérables à la maltraitance au sein de leur famille et sur le marché de l'emploi. Pour cause, la prise en charge financière pour une durée de 10 ans incombant aux proches de ces dernières lors de leur venue sous ce programme les pousse à les accueillir clandestinement. Des changements dans ce programme sont donc de mise afin de prévenir les situations de maltraitance pouvant être vécues par ces femmes immigrantes.

L'employabilité ou la sécurité du revenu : Le plus faible revenu chez les personnes âgées immigrantes au Canada comparativement aux personnes âgées y étant nées est aujourd'hui bien documenté. Ce manque de ressources financières augmente la vulnérabilité des personnes âgées immigrantes à la maltraitance puisqu'elles dépendent davantage des ressources de leurs enfants adultes que leurs homologues canadiens de naissance.

L'éducation : La prévention de la maltraitance passe notamment par plusieurs volets d'éducation : 1) l'éducation des professionnels quant à l'intervention interculturelle, mais également de la société concernant les différenciations culturelles et 2) l'éducation des femmes immigrantes âgées, particulièrement par l'acquisition de la langue officielle du pays d'accueil. En effet, parler cette langue lève en partie certaines barrières culturelles et facilite l'accès aux soins de santé et aux divers services sociaux. En plus de leur donner accès à de l'information, de briser leur isolement social, tous deux des facteurs aidant à prévenir la maltraitance.

Le logement : Les études canadiennes répertoriées soutiennent que les personnes âgées immigrantes en général tendent à vivre plus fréquemment avec leur famille en logement que seules. Cette conjoncture les rend d'autant plus dépendantes des ressources financières, matérielles et humaines de leur famille, ce qui augmente les risques de vivre de la maltraitance.

Les soins de santé et les services sociaux : Les immigrants en général, et les femmes âgées immigrantes en particulier, rencontrent des barrières quant à l'accessibilité, à la disponibilité et à la capacité de s'offrir de tels soins sur le plan financier. Ces restrictions structurelles entraînent une lacune dans les soins offerts à ces femmes, ce qui se rapproche de la négligence, en plus de mettre une pression indue sur les membres de la famille afin qu'elles puissent recevoir les traitements dont elles ont besoin afin d'avoir une qualité de vie convenable.

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés ci-haut.

Conclusion

Les résultats de cette étude démontrent la nécessité d'implanter une collaboration intersectorielle entre les domaines de l'immigration, de l'emploi et de la sécurité du revenu, de l'éducation, du logement, ainsi que des secteurs de la santé et des services sociaux afin de prévenir la maltraitance des femmes âgées en contexte post-migratoire au Canada.

Piste pour la pratique ou la recherche

Plusieurs recommandations sont mises de l'avant dans cet article pour développer et mettre en place divers services pour prévenir la maltraitance et intervenir auprès des femmes âgées immigrantes en situation de maltraitance : la collaboration intersectorielle, la nécessité de rejoindre les femmes âgées immigrantes ainsi que les auteurs de maltraitance, l'utilisation d'approches interculturelles et intergénérationnelles, ainsi que l'utilisation des médias pour diffuser de l'information sur la maltraitance des femmes âgées immigrantes.

Date de réalisation de la fiche :

23 décembre 2014

